



**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022 – 20H30**

Le 15 décembre 2022 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

12 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude - M BLANCHARD Jean Yves- M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent – M BONNARD Yves - M Roland THOLLET – Mme MALLE Stéphanie - Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme PETIT Sabrina- Mme MONTEILLER Evelyne

Membres absents excusés : Mme THIZY Florence- Mme GEFFARD Estelle-- Mme RIOU Solen

Quorum : 7

Un auditeur

Secrétaire de séance : Mme Sabrina PETIT

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 24 novembre 2022

Délibération : avenant à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG69 pour le risque santé et prévoyance- augmentation du taux de cotisation

Délibération : augmentation de la participation financière de la Commune d'Aveize pour le risque prévoyance des agents de la commune à compter du 1^{er} janvier 2023

Délibération : avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la Maison des P'tits Lutins

Fixer les séances du conseil municipal pour l'année 2023

Préparation des Vœux du maire du dimanche 8 janvier 2023

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme qu'il a signées depuis la dernière séance et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal : devis SB2i pour l'externalisation de la sauvegarde des données du poste informatique serveur abonnement annuel 322€ HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2022.

Délibération n°2022-12-01 : avenant à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG69 pour le risque santé et prévoyance – augmentation du taux de cotisation

M le Maire explique que le 21/11/2019, le conseil municipal avait délibéré pour adhérer à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG69 pour le risque santé et prévoyance et approuver la participation financière de la commune d'Aveize.

Compte tenu du nombre et de la durée des arrêts de travail qui progressent, le taux de cotisation pour le risque prévoyance va évoluer au 1^{er} janvier 2023, il sera de 1.58% au lieu de 1.50%.

En ce qui concerne le risque santé, la consommation médicale ayant fortement progressé en 2021 lié notamment au déploiement du 100% santé, le taux de cotisation du contrat santé évolue de 3%.

A Aveize, tous les agents adhèrent au contrat prévoyance et pour l'instant aucun agent adhère au contrat santé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au contrat de prévoyance et au contrat de santé.

Délibération n°2022-12-02 : augmentation de la participation financière de la Commune d'Aveize pour le risque prévoyance des agents de la commune à compter du 1^{er} janvier 2023

M le Maire informe que le 21/11/2019, le conseil municipal avait délibéré pour adhérer à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG69 pour le risque santé et prévoyance et approuver la participation financière de la commune d'Aveize qui est de 13€ par agent et par mois pour le risque prévoyance et 1€ pour le risque santé.

Compte tenu de l'augmentation du taux de cotisation pour le risque prévoyance comme indiqué ci-dessus et que tous les agents adhèrent au risque prévoyance, M le maire proposera d'augmenter la participation de la commune à 13.70€ à compter du 01/01/2023 par mois et par agent. Le comité technique du CDG69, lors de sa commission du 28/11/2022, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le montant de la participation financière de la commune d'Aveize à 13.70€ par agent et par mois pour le risque prévoyance à compter du 01/01/2023.

M le Maire informe que les agents bénéficient d'un régime indemnitaire qui est composé de l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) qui est attribué mensuellement à chaque agent et le Complément Indemnitaire Annuel qui peut être attribué de façon exceptionnelle. Cette année, M le maire fait part qu'il a décidé d'attribuer aux agents le CIA au prorata du temps de travail.

Délibération n°2022-12-03 : avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la Maison des P'tits Lutins

M le Maire rappelle que le 16/12/2021, le conseil municipal avait donné son accord pour louer à compter du 15/01/2022 le local aménagé en maison d'assistantes maternelles, à l'association la Maison des P'tits Lutins pour une durée deux ans.

Suite au départ de Mme Cakir Lousse Corinne au sein de l'association « la Maison des P'tits Lutins », qui a été remplacée par Mme Grange Anne, l'association a modifié ses statuts.

Ainsi, la convention d'occupation temporaire du domaine public approuvée par le conseil municipal lors de la séance du 16/12/2021 a donc besoin d'être modifiée par un avenant afin de prendre en compte ce changement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la Maison des P'tits Lutins pour prendre en compte la modification de la composition du bureau de l'association

Fixer les séances du conseil municipal pour l'année 2023

Jeudi 26 Janvier

Jeudi 16 Février

Jeudi 30 Mars

Les autres séances seront fixées à la séance de janvier

Préparation des vœux du maire du dimanche 8 janvier 2023

Les vœux auront lieu le dimanche 8 janvier à 10h30 à la Salle Jean- Marie Rousset. Une information sera communiquée via Panneau Pocket. Monsieur le Maire informe du déroulé de cette cérémonie. La préparation de la salle se fera à 9h30.

Questions diverses

M le Maire fait part de l'avis du jury pour les villes et villages fleuris qui confirme le maintien des 2 fleurs et qui fait ressortir la belle dynamique de l'équipe municipale.

Distribution des bulletins municipaux : M le Maire remercie Florence Thizy pour la finalité de ce bulletin, qui est très agréable à lire. Il remercie aussi Jean Claude Voute et Sabrina Bouchut qui ont aussi apporté leur concours. Les délais ont été bien respectés par l'imprimerie des Monts du Lyonnais. Des bulletins seront donnés aux nouveaux arrivants au fil de l'année 2023.

M le Maire donne des informations sur le suivi du projet du Centre Médical de l'Argentière. Le gestionnaire est la Fondation Partage et Vie, qui est une fondation dynamique. Les élus, le directeur du CMA et le Directoire de la fondation sont bien impliqués dans ce projet. L'ARS a donné son accord pour valider la restructuration du Centre Médical de l'Argentière. Actuellement de nombreuses réunions entre le président de la CCMDL, la fondation Partage et Vie et Mr le Maire ont lieu pour avancer sur ce dossier. L'objectif est que tous les travaux de construction sur le site d'Aveize et l'annexe de St Etienne puissent se terminer en 2026. Les représentants du syndicat du CMA ont souhaité rencontrer M le MAIRE et le Président de la CCMDL pour faire le point sur cette restructuration suite au questionnement du personnel.

Stéphanie Malle fait part des inquiétudes du personnel du fait aussi de la vétusté des locaux, le manque d'occupation des lits, et la difficulté de se projeter.

M le Maire explique tout le parcours des élus pour soutenir ce projet auprès de l'ARS, il espère que l'augmentation des coûts de la construction ne retardera pas cette opération.

M le Maire donne les informations sur les éventuels risques de délestage électrique. Il fait part du plan d'action qui leur a été transmis par le Préfet.

Il informe que la conférence des maires de la CCMDL aura lieu sur Aveize le mardi 7 février 2023.

Il explique que les travaux de la requalification de la place de l'église ont perturbé un peu les commerces et notamment le Vival. Les travaux se finiront au printemps 2023. La rue Pin Berthier restera fermée encore quelques semaines, un sens unique sera instauré jusqu'à la réalisation des enrobés. Ainsi, les voitures descendront par la rue Croix Michel et remonteront par la Grande Rue.

Il fait part de la contribution de la Commune au SIVOS pour l'année 2023 qui s'élève à 304.06 €, la commune d'Aveize fiscalisera comme les années précédentes.

Il précise que l'INSEE a communiqué la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2023 : 1141 habitants. La commune doit relancer les projets fonciers pour penser à l'avenir.

Compte rendu des réunions et commission diverses

Commission bâtiments de la CCMDL : M Jean Claude Voute informe que lors de leur réunion, présentation des deux techniciens pour effectuer la maintenance des bâtiments de la CCMDL.

Commission Bâtiments : Sur la demande de Mr le MAIRE, M Jean Claude Voute informe que la commission devra travailler sur le dédoublement des réseaux de l'ancienne boutique du restaurant Rivollier car ce tènement doit être acquis par la commune.

Commission transition énergétique : M Jean Claude Voute donne un compte rendu : beaucoup de vélos mais peu de pistes cyclables, une réflexion est en cours.

Travaux de requalification de la Place de l'Eglise : M Jean Claude Voute informe que les plantations sont en cours. Le mobilier urbain sera installé. Le kiosque sera fait en janvier. La cabine téléphonique servira de boîte à livres. L'affichage municipal se fera vers la mairie. Les panneaux touristiques seront mis sur la place de l'église. Le problème est la réalisation des enrobés qui pourraient se faire à partir de février 2023. Sens unique de façon provisoire. De bons échanges avec le responsable du maître d'œuvre.

Commission Réunion tourisme : Mme Sabrina Bouchut informe qu'ils ont visité la collégiale. Présentation de la directrice de l'OTI. La Destination « monts du lyonnais » a été reconnue comme territoire pleine nature. La fréquentation des offices de tourisme sur le secteur est en baisse mais les réseaux sociaux ont du succès. Les Gnolus : un nouveau parcours sur St Genis l'Argentière qui fonctionne très bien et en 2023 un nouveau parcours sur Châtelus (création d'un parcours 3000€). Le marché nocturne d'Aveize a bien fonctionné, les exposants sont contents des ventes qui ont été réalisées. Un point sur les deux piscines a été fait : baisser la température de l'eau, nouvelle équipe motivée au bowling cela marche très bien. VTT : déséquilibre entre le nord et le sud. Projet de gravel : mettre en place des chemins gravillonnés pour que les gens puissent faire du gravel (vélo avec une grosse roue). Les communes qui seraient intéressées pour faire des fiches randoland doivent les informer. Si on veut faire un circuit sur Aveize, coût de 580€ HT. C'est un jeu avec des énigmes.

SYDER : M Frédéric Rivoire donne un compte rendu de la réunion SYDER pour la concession électrique. Le SYDER ainsi que d'autres syndicats sont en conflit avec Enedis par rapport au contrat à souscrire. Le SYDER, c'est 200 communes. 28% des réseaux sur notre secteur ont plus de 40 ans donc vieillissants.

SYRIBT : M Frédéric Rivoire informe que lors de cette réunion, il leur a été présenté tous les événements qui ont été organisés au cours de l'année 2022. Puis, présentation du bilan éco pâturage pour lutter contre la renouée du japon. Présentation des projets Brévenne Turdine horizon 2030.

CCAS : M Frédéric Rivoire informe de la distribution des colis aux personnes 75 ans et + qui a eu lieu cet après-midi.

Commission Urbanisme : M Yves Bonnard informe que lors de la dernière réunion ils ont pris connaissance du projet de modification du PLU.

SIVOS : Mme Sabrina Petit précise que lors de la réunion ils ont fait connaissance de la nouvelle Principale du Collège Val d'Argent. 450 élèves 17 classes 35 enseignants. 16 élèves d'Aveize. Des classes sportives seront mises en place.

Syndicat des eaux : M Jean Baptiste Giraud informe que lors de cette réunion il leur a été présenté les différents travaux réalisés dans les communes. Pour Aveize : travaux au Tortigneux pour changer une colonne. Mise en place du nouveau contrat avec Suez pour une durée de 12 ans. Contrôle des poteaux incendie. Aveize serait concernée en 2023. Le

prix de l'eau va augmenter. Déploiement de la télé relève qui se fera sur trois ans. Tous les anciens compteurs seront changés. Aveize serait concernée en 2024.

Commission petite enfance de la CCMDL : M Jean Baptiste Giraud informe de la bourse initiative jeunes où il y a deux sessions en hiver et au printemps. Discussion sur le taux d'accueil du Multi accueil de Chevrières. Budget prévisionnel 2023. La CAF versait directement les subventions à la CCMDL, dorénavant elle versera directement aux structures.

Collecte des Restos du cœur : M JB Giraud signale que la collecte organisée par le CCAS a été apportée à l'antenne st Symphorien sur Coise

Commission voirie CCMDL : M Jean Yves Blanchard informe du bilan des travaux 2022. Pour Aveize, ils ont abordé les travaux au carrefour du trêve. Point d'avancement de la charte de la bonne conduite : pédagogie avec les riverains, avec des particuliers, agriculteurs... la CCMDL a acheté un radar de comptages routiers.

Commission Voirie : M Jean Yves Blanchard fait part que des bacs à sel sur la commune ont été installés. Concernant l'enfouissement de la ligne sur la route de Grézieu le Marché, une personne du SYDER va adresser un chiffrage. Au carrefour du trêve, l'abri bus a été déplacé, les panneaux ont été posés. Une zone 30 a été mise en place.

Centre Socio Archipel : Mme Stéphanie Malle informe de la possibilité d'organiser cet été sur Aveize une semaine de centre de loisirs. Pour cela, le conseil municipal devra se prononcer pour le prêt d'une salle et la prise en charge du ménage. Cela pourrait se faire à la salle Jean Moulin. Une publicité sera faite auprès de l'école afin de trouver des bénévoles pour cette semaine de loisirs. Elle souhaite aussi travailler sur un dépliant et un questionnaire pour expliquer aux jeunes le BAFA.

BUSS : Mme Evelyne Monteiller informe que des permanences du BUSS (bureau utilité sanitaire et social) vont se tenir sur Aveize. La prochaine permanence sera le jeudi 22 décembre de 13h à 15h30 à la mairie. Présence d'une travailleuse sociale, d'une Psychologue et d'une infirmière, leur mission est d'être au service des personnes vivant en milieu rural. M le Maire informe que la CCMDL via la maison des services va aussi mettre en place un bus.

Médiathèque municipale : Mme Evelyne Monteiller fait part de l'animation contes le 21 décembre à 16h00. Des paquets « surprise » attendent les lecteurs au pied du sapin

Commission urbanisme : M Laurent Lhomme dit que le PIG (programme d'intérêt général), c'est 1 600 000€ de travaux engagés, que pour l'opération programmation d'amélioration d'habitat deux communes ont été retenues : St Symphorien sur Coise et Ste Foy l'Argentière. Maintien du SCOT en vigueur. Gestion des flux des logements sociaux.

SYTRAL : M Laurent Lhomme informe des négociations qui sont en cours entre la CCMDL et le SYTRAL. Renforcement des lignes 2ex et 142. Les bus sont au bio gaz.

Séance levée à 23h20.

Procès-Verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 26 Janvier 2023

Le Maire, Michel BONNIER

Le secrétaire de séance, Sabrina PETIT

Affichée et Publiée le

